# MODE D'EMPLOI de KRITERS

Conseil préliminaire : imprimer le présent mode d'emploi pour pouvoir en disposer pendant l'utilisation du guide.

**PAGE D'OUVERTURE :**

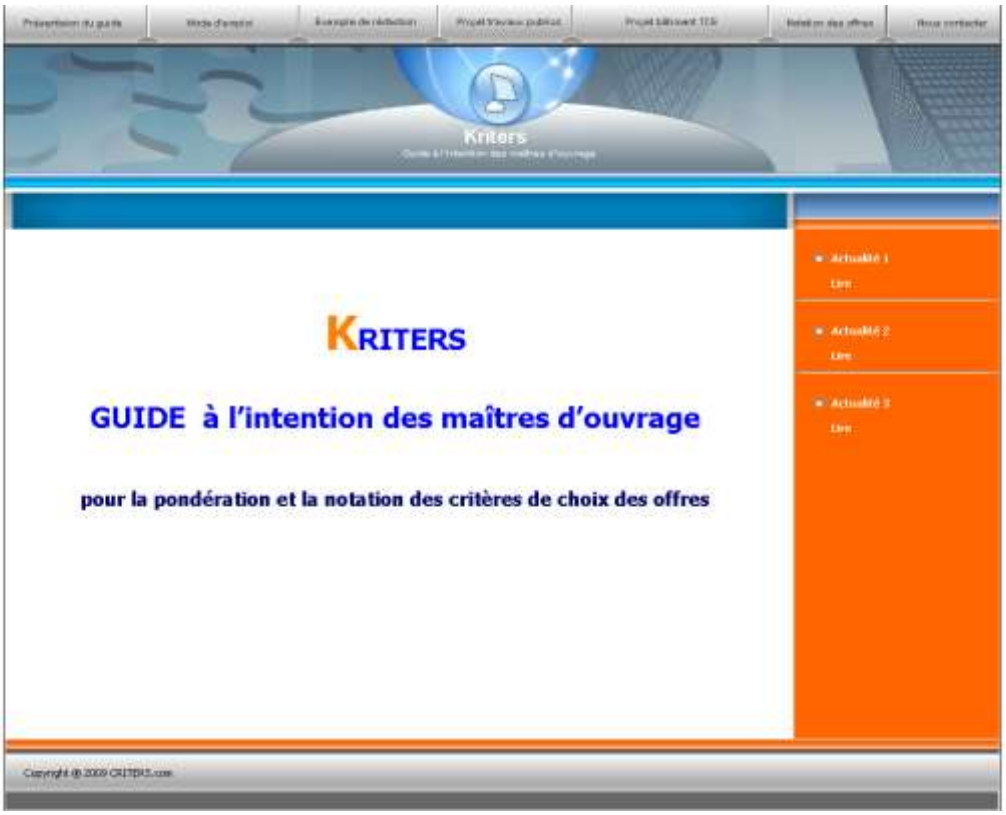


-Pour des **marchés de travaux publics** : utiliser la touche « projet travaux publics », située en haut de l'écran ;

-Pour les projets de **bâtiments TCE**, utiliser la touche « projet bâtiment TCE» », située en haut de l'écran ;

Pour les projets de **Fournitures**, utiliser la touche « projet travaux publics » ; puis à la page « Pondération du critère prix », ne pas utiliser pour le moment l'approche métiers, mais l'une des deux autres méthodes de pondération proposées. Ne pas modifier ensuite la page "affinage du critère "prix".

Pour les projets de **services**, utiliser la touche « projet travaux publics » ; puis à la page « Pondération du critère prix », ne pas utiliser pour le moment l'approche métiers, mais l'une des deux autres méthodes de pondération proposées. Ne pas modifier ensuite la page "affinage du critère "prix".

**PAGE : Authentification avec  un login et un mot de passe**

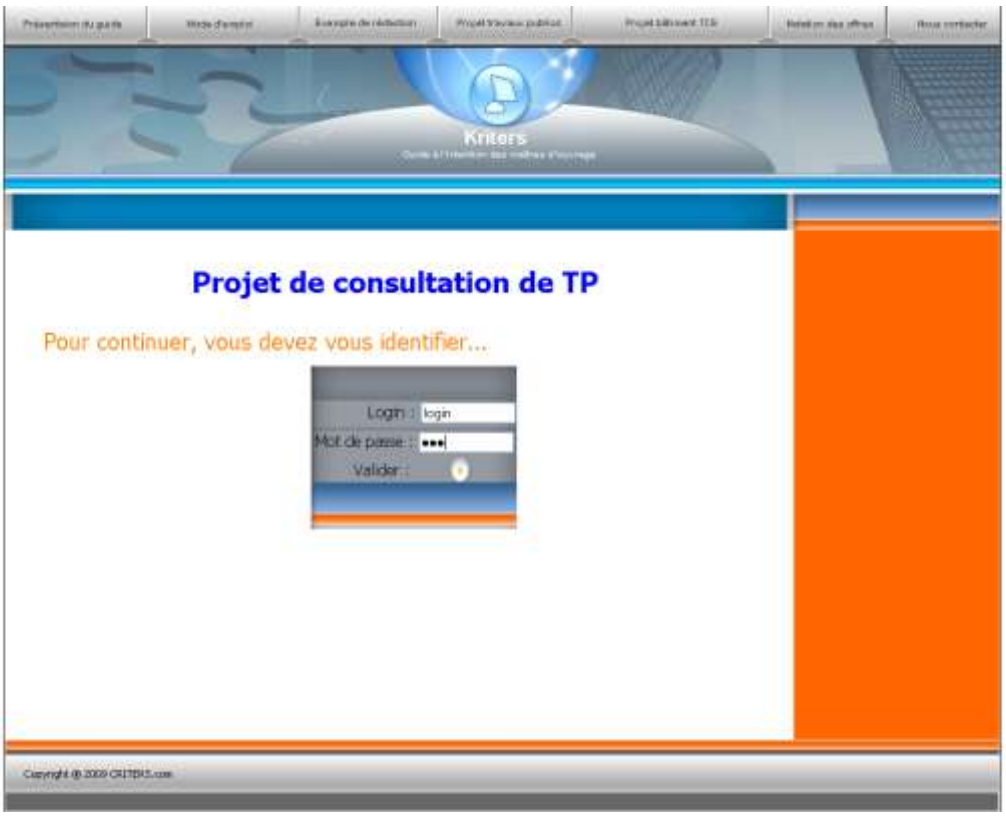


**PAGE : PROJET DE CONSULTATION DE TP**

la ligne « consultation N° » accepte les signes alphanumériques, quel que soit le casse. Respecter les intervalles, tirets… dans l'utilisation ultérieure de ce numéro.  Bien noter ce numéro qui sera utilisé pour noter ensuite les offres.

**PAGE : PROJET DE CONSULTATION DE TP N°…..**

1ere ligne : **Définition des caractéristiques principales du projet de consultation (FACULTATIF)**

Il est possible de noter les principales caractéristiques de la consultation, à usage interne : celles-ci permettent de vérifier  que tous les partenaires ou parties prenantes à la consultation partagent les mêmes options.  Cette page n'a aucune influence sur la suite de la mise en œuvre du Guide.

2° ligne : **Choix des critères d'attribution du projet de marché**

En cliquant sur cette ligne, le choix des critères se présente.

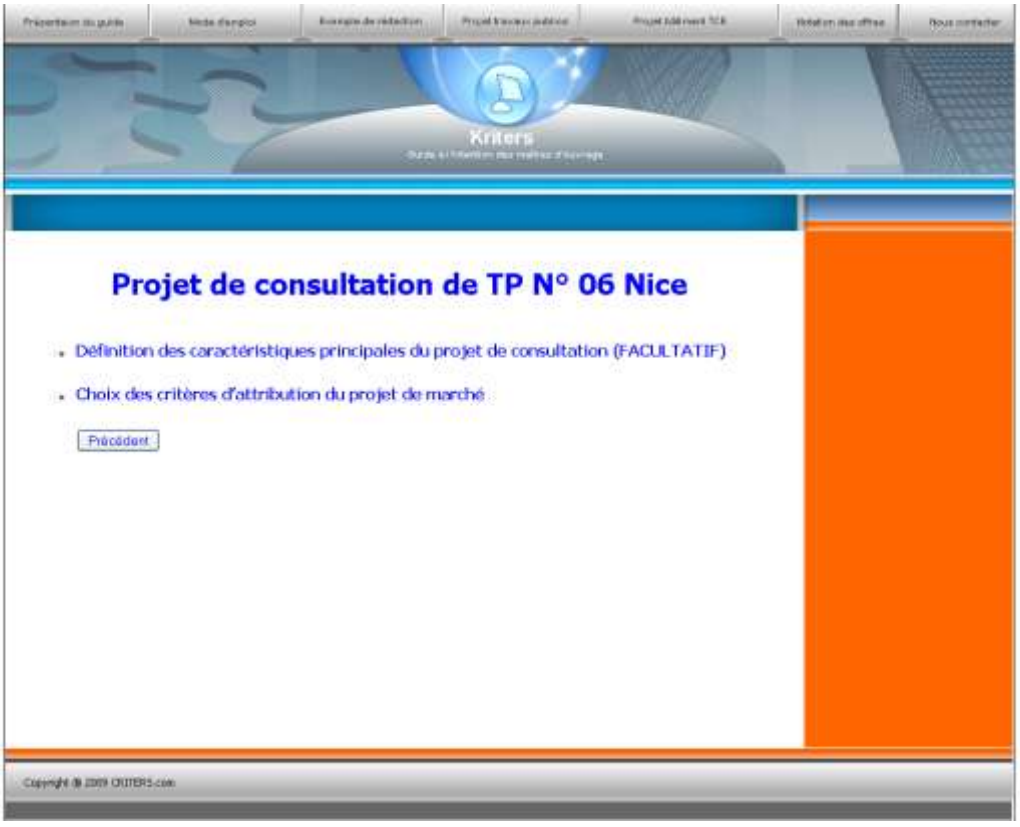

**PAGE : CHOIX DES CRITERES**

Le choix du critère « prix » est automatiquement sélectionné.

La sélection des critères « qualité » se fait en cliquant sur le bouton face au critère. Il est possible de choisir un ou deux critères nouveaux qui ne sont pas nommés dans l'article 53 du Code en les saisissant dans les deux cases situées en bas de page. Dans ce cas, ne pas oublier de cliquer aussi sur les boutons correspondant à ces nouveaux critères pour les sélectionner.

Il est possible de faire un petit commentaire du choix de chaque critère, à usage interne, qui explicite éventuellement les raisons de la sélection (ou de la non-sélection) du critère.

**PAGE : CHOIX DES SOUS CRITERES**

**ATTENTION : il faut choisir au moins deux sous-critères pour un critère donné ; sinon, ne pas sélectionner de sous-critère qui aura nécessairement le poids du critère s'il est unique.**

Des sous-critères sont programmés pour les critères « Valeur Technique », « Environnement », «Innovation » et «Esthétique/Fonctionnalité »et pour les critères qui ont été choisis par ailleurs.

Pour utiliser d'autres sous-critères pour ces critères, en choisir un dans la liste qui n'est pas utilisé: ce sous-critère représentera celui qui a été choisi jusqu'à la fin de la programmation.

Pour utiliser des sous-critères pour d'autres critères : il convient d'introduire ces sous-critères après avoir coché le critère dans « autre critère choisi », qui permet de désigner alors des sous-critères.

Par exemple, si vous voulez préciser des sous-critères pour le critère « qualité », NE PAS COCHER LE CRITERE « QUALITE », mais indiquer « qualité » dans la case « autre critère choisi » et cocher la case.

**PAGE : PONDERATION DES CRITERES ET DES SOUS CRITERES QUALITE**

IMPORTANT : le poids du critère (ou du sous-critère) ne doit pas être choisi selon son intérêt social, écologique, sociologique…, mais selon la valeur économique de l'avantage qu'il représente dans la satisfaction des besoins. Kriters prend en compte les poids des critères de façon RELATIVE, c'est-à-dire que leur pondération sera calculée ensuite en fonction du poids du critère « prix », mais leur poids relatif par rapport aux autres critères « qualité » sera toujours conservé.

**Pondération des critères** : il convient de cocher la case qui caractérise à la fois l'importance économique du critère mais aussi son poids par rapport aux autres critères présents dans le tableau.

Par exemple, le choix d'un poids relatif de 2 pour la valeur technique et de 1 pour l'environnement signifie que l'on estime la satisfaction de la qualité technique de l'offre au double de la satisfaction attendue des propositions sur la protection de l'environnement. La pondération brute des deux critères sera toujours le double l'un de l'autre, comme 34% et 17%.

**Pondération des sous-critères :**

Contrairement aux critères, le choix du poids affecté aux sous-critères est ABSOLU, c'est-à-dire qu'ils sont conservés sans modification pendant tout le programme. Par exemple si l'on choisit pour le critère « valeur technique » le poids de 1 pour un sous-critère A et de 3 pour un autre sous-critère B, ceux-ci apparaitront de la façon suivante dans la consultation :

Critère « Valeur Technique » affecté de la pondération de XX%, qui sera analysé selon les sous-critères suivants :

-sous-critère A : coefficient 1

-sous critère B : coefficient 3

ATTENTION : toutes les lignes doivent être pondérées, faute de quoi Kriters ne pourra pas dérouler le programme ; on peut vérifier facilement ce point en considérant la dernière colonne (poids relatif) qui doit recevoir une valeur pour chaque ligne.

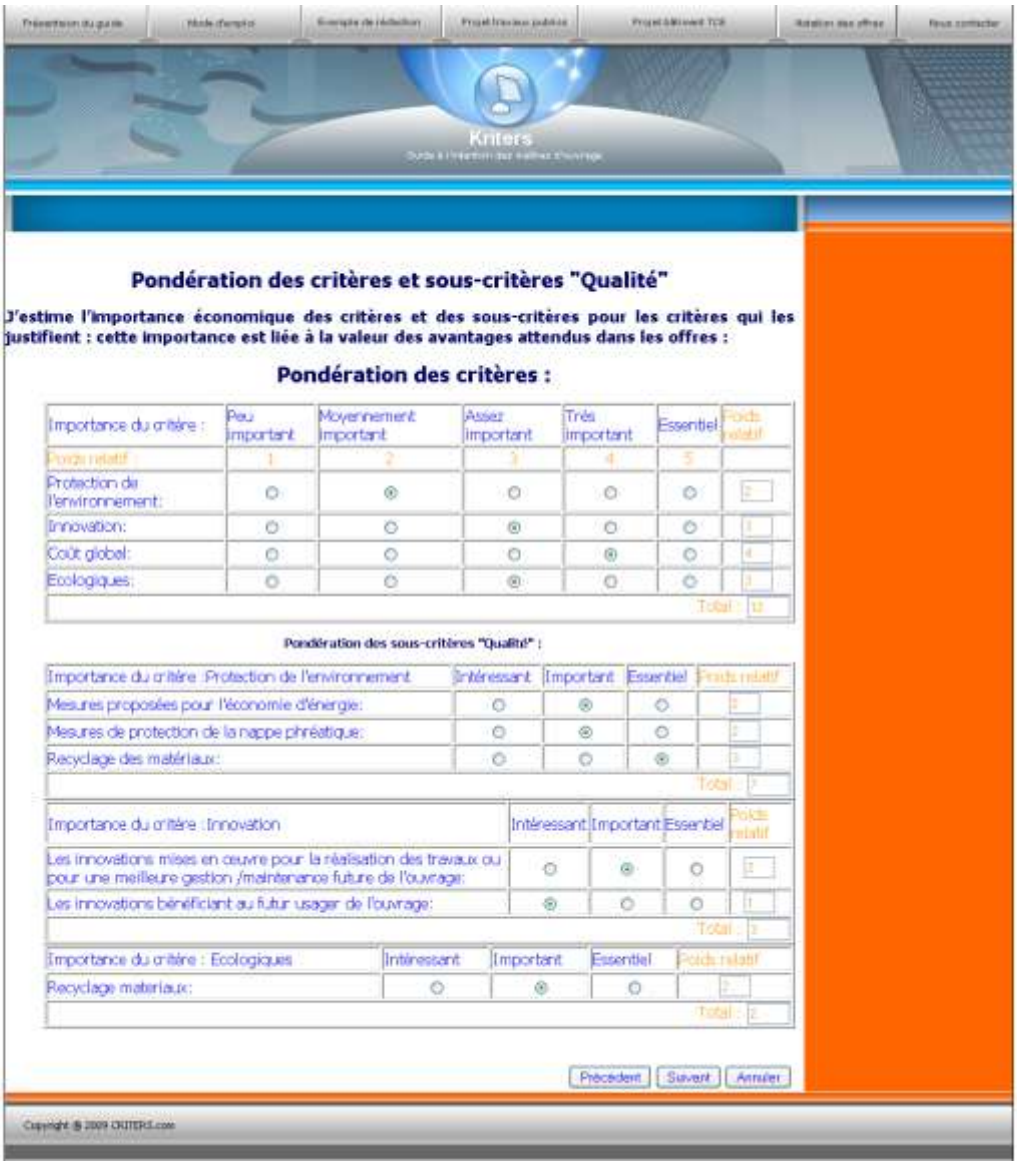
Kriters
Pondération des critères et sous-critères "Qualité"
J'estime l'importance économique des critères et des sous-critères pour les critères qui les justifient : cette importance est liée à la valeur des avantages attendus dans les offres :
Pondération des critères :
Importance du critère :
Peu important
Moyennement important
Assez important
Très important
Essentiel
Poids relatif
Protection de l'environnement:
Innovation:
Coût global:
Ecologiques:
Total :
Pondération des sous-critères "Qualité" :
Importance du critère :Protection de l'environnement
Intéressant
Important
Essentiel
Mesures proposées pour l'économie d'énergie:
Mesures de protection de la nappe phréatique:
Recyclage des matériaux:
Importance du critère : Innovation
Les innovations mises en oeuvre pour la réalisation des travaux ou pour une meilleure gestion /maintenance future de l'ouvrage:
Les innovations bénéficiant au futur usager de l'ouvrage:
Importance du critère : Ecologiques
Recyclage materiaux:
Précédent
Suivant
Annuler

**PAGE : PONDERATION DU CRITERE PRIX**

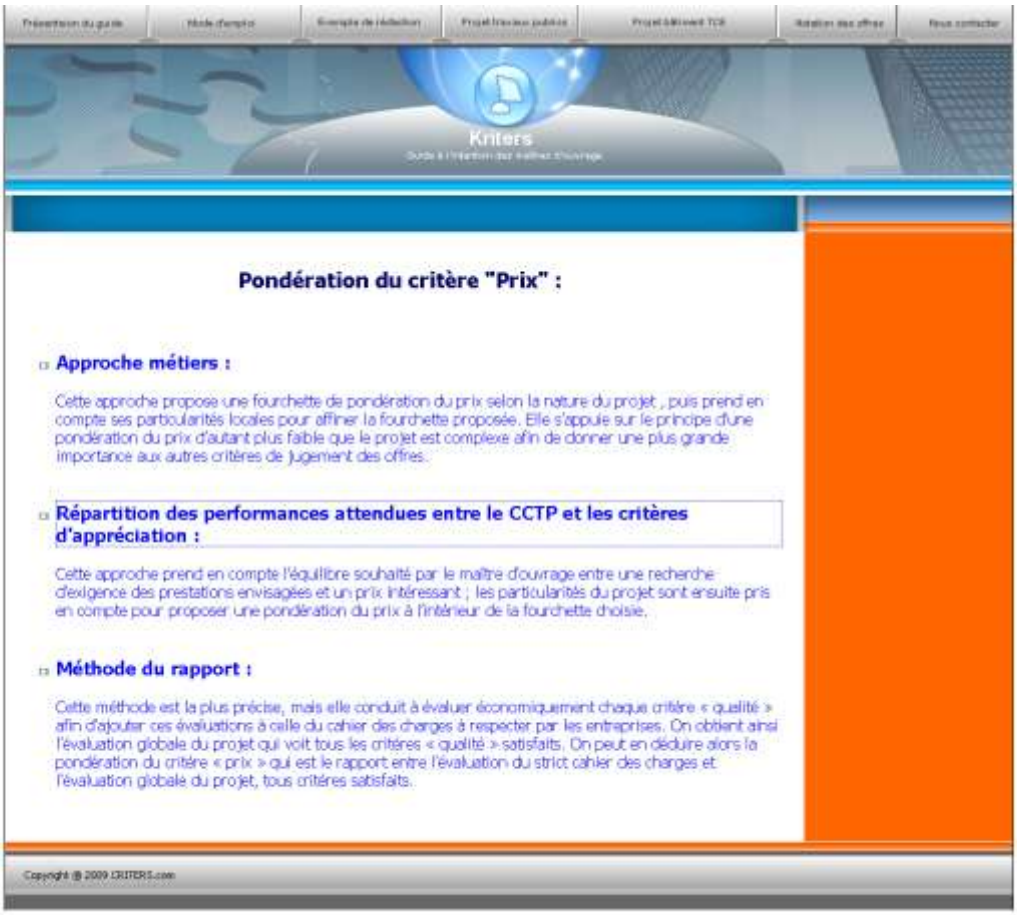


Approche métiers : pour les marchés de TP et de Bâtiments TCE uniquement, pour le moment. Cliquez sur la ligne.

Pour les marchés de Fournitures ou Services, choisir l'une des 2 autres méthodes.

-La méthode de répartition des performances est la plus simple : elle permet de préciser la fourchette de pondération qui correspond à l'équilibre entre le prix des offres et leur qualité. Cliquez sur la ligne correspondante

-La méthode du rapport est très précise, mais elle exige l'évaluation financière des critères et de la réalisation du cahier des charges. Cliquez sur la ligne correspondante.

Par exemple, si la réalisation du seul cahier des charges est estimé à 50 000 euro, si le critère « qualité des matériaux » est estimé à 20 000 euro pour le satisfaire au-delà du strict respect du cahier des charges et celui de la fonctionnalité du produit est estimé à 30 000 euro pour un produit qui correspond parfaitement à la fonctionnalité recherchée, la pondération du prix sera de 50 000/100 000, soit 50% de l'estimation de l'achat, tous critères satisfaits.

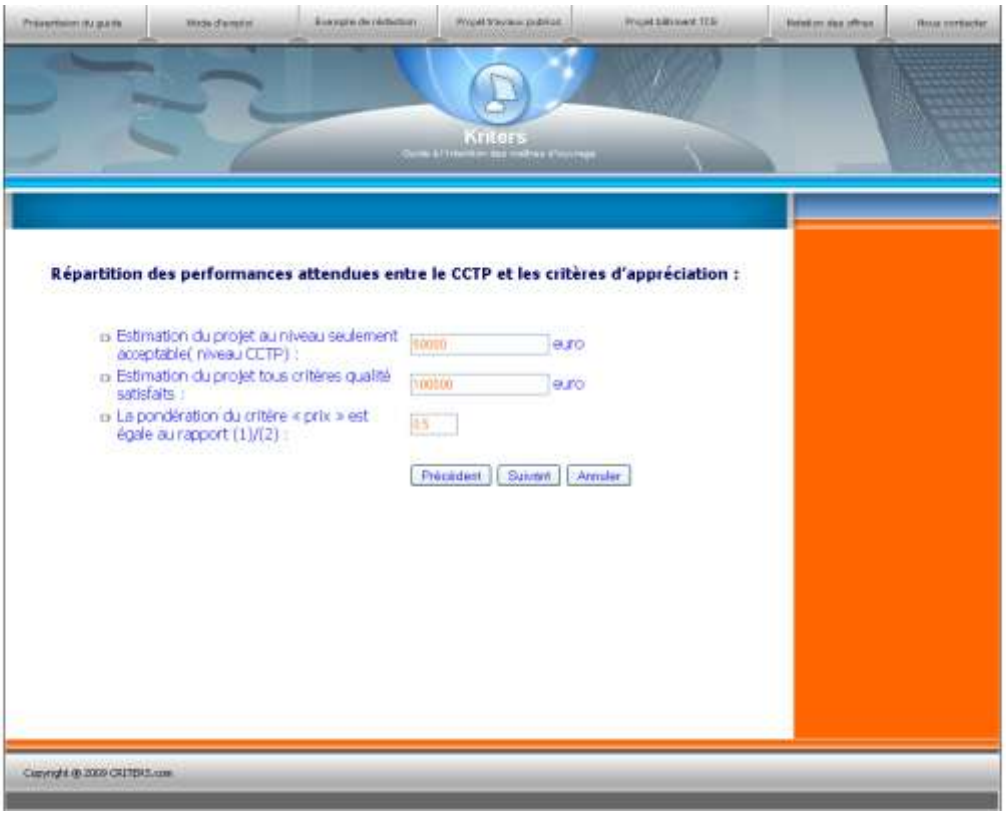

**PAGE : APPROCHE METIERS**

Il convient de choisir le projet de travaux publics ou de bâtiments TCE se rapprochant le plus de l'une des catégories proposées. Il faut alors cliquer dans le menu déroulant situé en dessous de la catégorie concerné pour que la fourchette de pondération correspondant à ce projet soit déterminée. Les graphiques illustrent la plage de pondération proposée pour chacun des types de projets de TP ou de Bâtiments TCE.

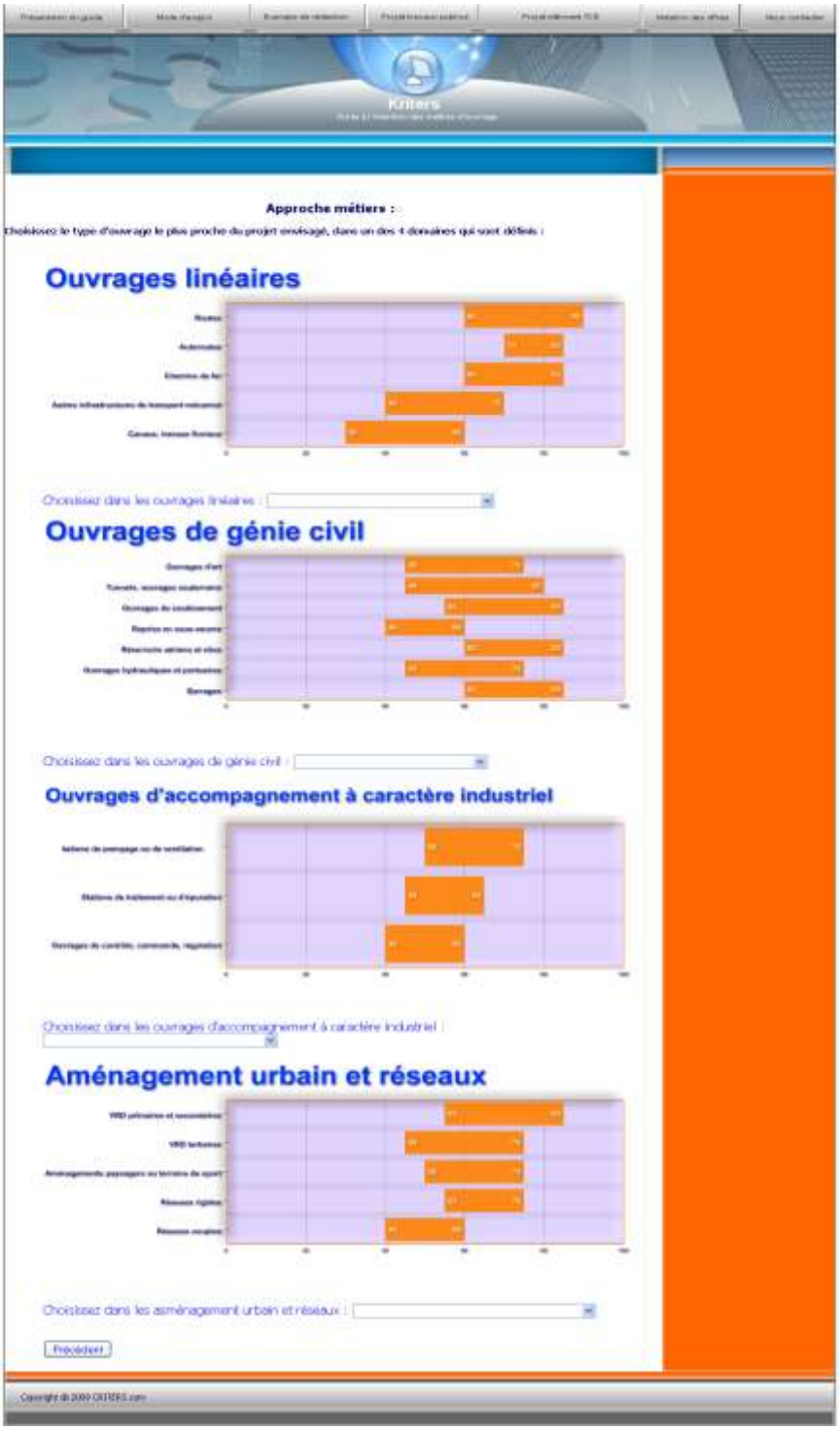

**PAGE : AFFINAGE DU CRITERE PRIX**

La page précédente a permis de définir une **fourchette** de pondération correspondant au type d'ouvrage ou de bâtiment à réaliser. La complexité du projet est ensuite analysée dans cette page à travers 11 éléments qui ont les poids de : zéro, 2 ou 4 points suivant leur intensité. Le total des éléments analysés diminue d'autant la valeur haute de la fourchette de pondération du prix. Le principe mis en œuvre est qu'une opération doit avoir une pondération du prix d'autant plus faible qu'elle est plus complexe, de manière à donner un rôle plus important aux critères « qualité » dans l'appréciation des offres.

Par exemple, une opération de génie civil de soutènement qui est proposé en pondération brute du prix entre 55 et 85% est pondérée à 55% si l'ouvrage totalise 30 points de difficultés particulières (site urbain, contraintes de délais, qualité du sol, etc.…) ; il sera pondéré à 81% si une seule contrainte forte de qualité du sol existe.

**PAGE : RESULTATS DE LA PONDERATION DES CRITERES**

Kriters propose une pondération brute des critères « prix » et des autres critères choisis.

Cette pondération brute doit être de préférence arrondie ensuite en multiples de 5, pour ne pas donner une impression illusoire de précision de la méthode de pondération.

Il convient dans l'opération d'arrondi de baisser de préférence la pondération du prix. Les autres arrondis, voire les modifications profondes de la pondération brute si celle-ci ne convient pas vraiment à l'acheteur, sont à l'initiative de l'acheteur. Ces pondérations définitives sont inscrites dans les cases correspondantes, en prenant soin que le total soit de 100 (un totalisateur situé en dessous apporte son aide dans cette vérification).

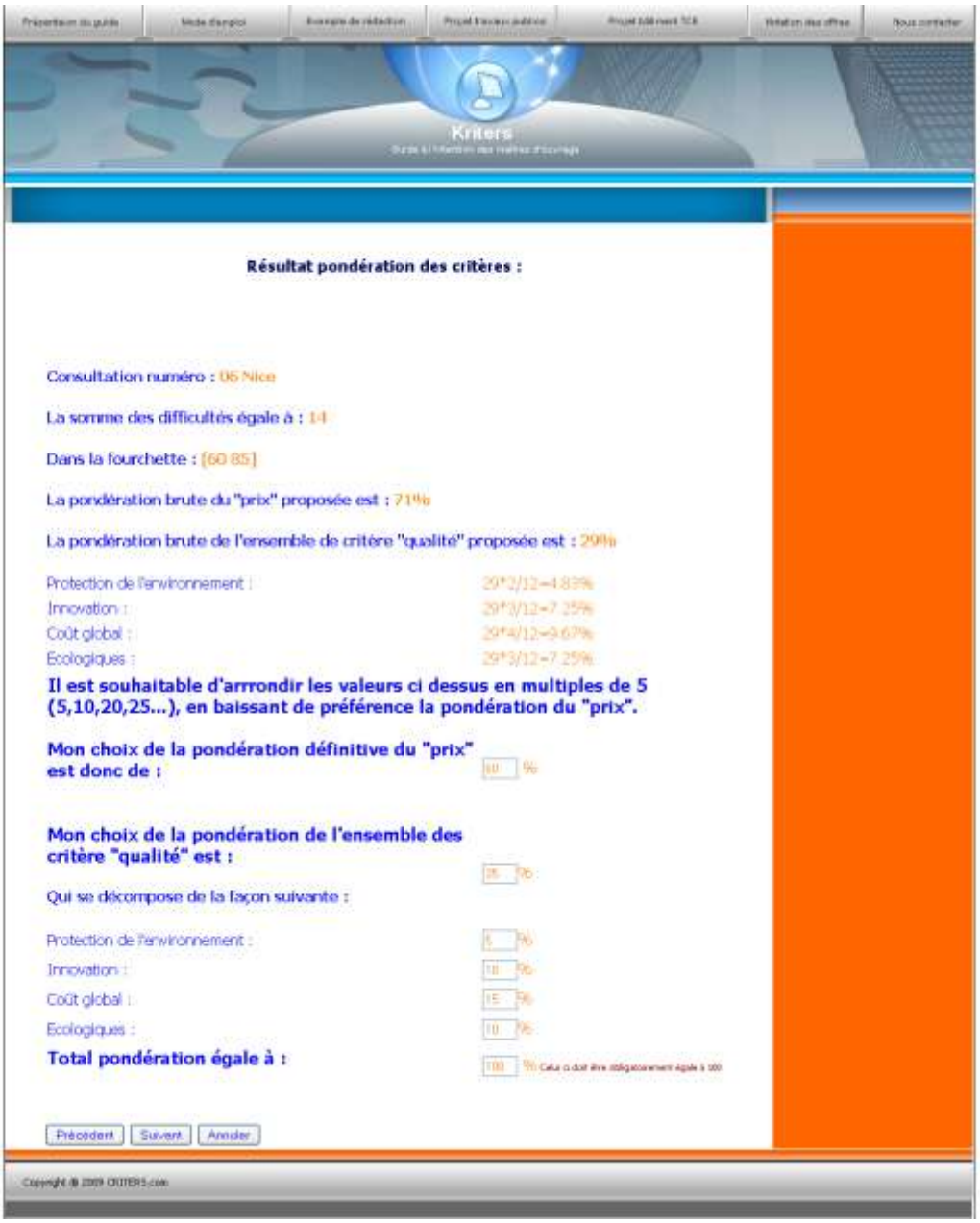

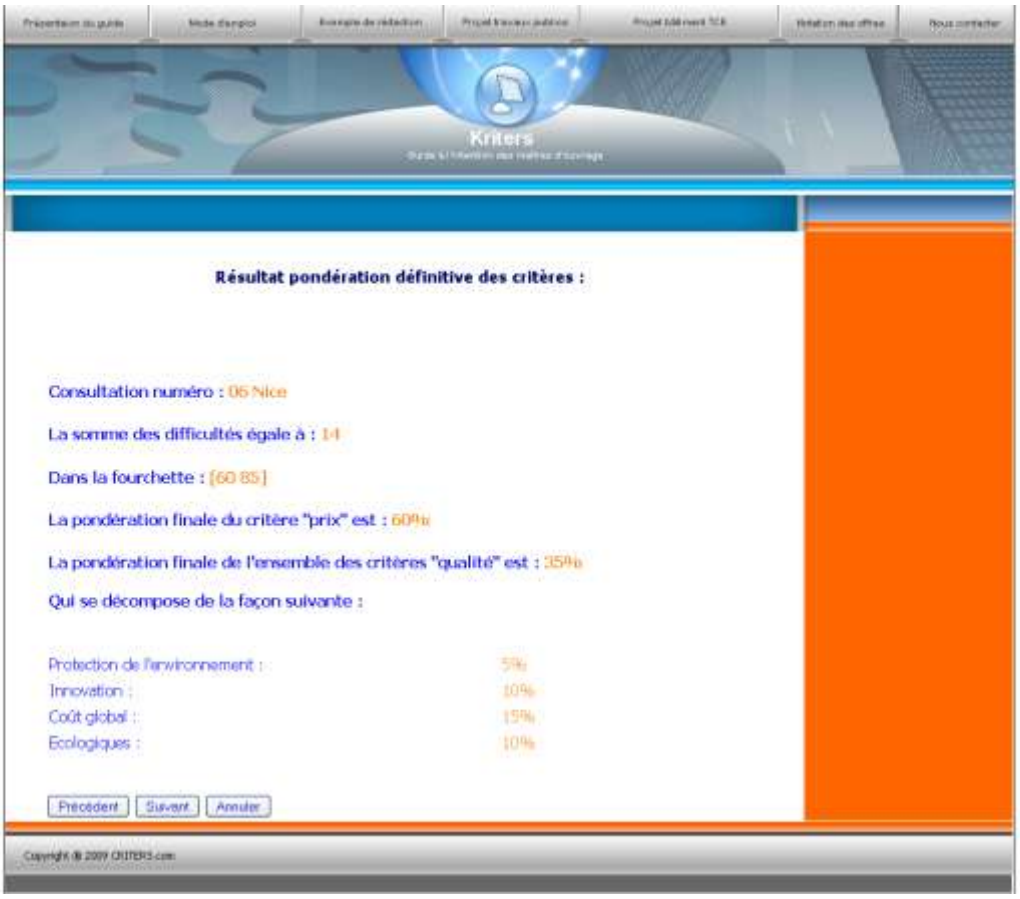
Kriters
Résultat pondération définitive des critères :
Consultation numéro : 06 Nice
La somme des difficultés égale à : 14
Dans la fourchette : [60 85]
La pondération finale du critère "prix" est : 60%
La pondération finale de l'ensemble des critères "qualité" est : 35%
Qui se décompose de la façon suivante :
Protection de l'environnement : 5%
Innovation : 10%
Coût global : 15%
Ecologiques : 10%
Précédent
Suivant
Annuler

# NOTATION DES OFFRES

### PAGE : NOTATION DES OFFRES RECUES

Vous devez choisir entre plusieurs formules de notation du critère « prix ».

Deux formules sont programmées : la première, appelée formule A est recommandée comme étant parfaitement objective dans l'appréciation du rapport entre les différents critères.

La seconde, désignée par formule B, est proposée car elle est très utilisée pour sa simplicité ; mais il s'agit d'une courbe hyperbolique qui ne donne pas les mêmes diminutions de notation pour une même augmentation du prix des offres. Par exemple, une offre A de 100 euro aura 60 points si la pondération du prix est de 60 ; une offre de 110 euro soit 10 euro de plus, aura 54,5 points, soit 5.5 points de moins. Mais une offre C de 120 euro, soit la même différence qu'entre A et B aura une note de 50 points soit seulement 4.5 points de moins au lieu de 5.5. Cette différence s'accentue fortement pour les offres encore plus chères. Cette formule B donne donc la valeur d'un point différente suivant le niveau de l'offre : un point gagné par un candidat sur un autre critère ne pourra pas compenser de la même façon le point perdu selon le niveau de son offre. Cette formule n'est donc pas parfaitement neutre dans la notation des offres.

Si l'utilisation d'une autre formule de prix est souhaitée, il conviendra de placer directement la note pondérée du prix dans le tableau de notation : il existe en effet des dizaines de formules de notation du prix, il n'est pas possible de les programmer toutes…

**PAGE : PRISE EN COMPTE D'UNE OFFRE.**

ATTENTION : le numéro du marché qui a été utilisé auparavant doit être entré exactement, afin que Kriters puisse retrouver la pondération qui a été choisie.

Après avoir entré le nom du premier candidat et le montant de la première offre, entrer « suivant » pour entrer la seconde offre. Après avoir entré la dernière offre, entrer « passer à la notation ».

Kriters
Prise en compte d'une offre
CONSULTATION N°:
Nom de l'entreprise :
BUDM
Montant de l'offre reçue, en Euros :
15000
Précédent
Suivant
Annuler

Kriters
Ajout d'une nouvelle offre
Nom de l'entreprise :
AMA
Montant de l'offre reçue, en Euros:
16000
Ajouter offre
Effacer
Passer à la notation

**PAGE : NOTATION DES CRITERES**

ATTENTION : noter tous les critères qualité sur 5, en utilisant de préférence le barème indiqué.

Quand les notes des critères et sous-critères sont entrées, **survolez les différentes cases avec la souris** pour faire apparaître les différents résultats.

La **notation totale des différentes offres** apparaît alors en dernière ligne.